

INTERVIEW DE MADAME JEAN-JEAN-VALETTE Inspectrice de l'Éducation Nationale, 1^{er} degré à PARIS

Vous connaissez la médiation par les pairs depuis près de quinze ans. Pouvez-vous nous exposer votre point de vue sur cette pratique ?

Ce qui m'a étonné au départ -j'étais inspectrice dans les Hauts-de-Seine- c'est son originalité et le fait qu'elle ne soit pas connue ! Or elle me paraît innovante pour plusieurs raisons :

- Jusque-là, **la régulation des groupes** d'élèves incombait uniquement aux adultes. Grâce à cette pratique, les élèves eux-mêmes - volontaires et formés - peuvent intervenir dans les cours de récréation, en classe, dans les déplacements. Il leur est donné un rôle d'**acteur** au sein de l'école. Cela va à rebours de la conception traditionnelle et de l'ordre coutumier de la justice scolaire.
- Les adultes placent les enfants **en réflexion** par rapport aux disputes, harangues, petites violences.
- Ils ont d'autant plus **de motivation** que cela n'est pas imposé de l'extérieur.
- La même formation à la médiation par les pairs s'adresse aux adultes, qui encadreront les élèves, et aux élèves.
- Ce dispositif existe en parallèle et complète le dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire avec notamment la méthode de la préoccupation partagée. Seule réserve, cela ne marche pas pour des élèves atteints de troubles majeurs de la relation, incapables d'échanges posés. **Pour 90% des élèves, c'est approprié.** Ceci est confirmé par la majorité des directions des écoles et le RASED de ma circonscription. Ce dispositif complète aussi possiblement les « Ateliers Réflexion- Réparation » mis en œuvre.
- La place des élèves dans ce même processus de médiation, de réflexion en dialogue entre pairs est novatrice.

En tant qu'inspectrice, comment intervenez-vous dans ce domaine ?

- A chaque occasion propice, je n'hésite pas à faire connaître la médiation par les pairs. Lors des réunions de directeurs d'écoles publiques (ou privées, très nombreuses sur le secteur) comme fin janvier, réunion à laquelle je vous convie volontiers pour intervenir un moment si vous le souhaitez. Lors de conseils coopératifs également.
- Je **fais tout pour rendre possible les formations** en libérant du temps, en utilisant les 6 heures autres du plan de formation et avec l'appui des directeurs, en utilisant les heures de réunions de cycles, de maîtres, les journées de pré-rentrée. Autrefois les temps de formation étaient largement organisés et pilotés par les inspecteurs. Personnellement je donne toute la **souplesse nécessaire** pour adapter le temps. Dans une école, cette année, les adultes se sont formés les derniers jours du mois d'août avec leur accord, leur intérêt porté à la démarche et l'utilisation des heures de formation, les temps de pré-rentrée comme expliqué.
- J'observe des efforts considérables de la part des écoles notamment REP et des équipes avec de petits moyens, et j'ai un retour d'expérience très positif.

Concernant votre invitation à cette réunion, je vous propose d'inviter plutôt Dominique Fuccaro, qui intervient comme formatrice dans les Hauts de Seine et à Paris.

Mais avec joie ! Pas de problème, nous nous connaissons depuis 20 ans !

Merci Mme l'inspectrice pour votre témoignage !

Entretien réalisé par Babeth Diaz et Marie Madeleine Rotsaert
Janvier 2026